

OPTILIB

INDÉPENDANTS ET PROFESSIONS
LIBÉRALES, EMBELLISSEZ VOTRE
RETRAITE DÈS AUJOURD'HUI !

Nouvelles dispositions légales pour
votre régime complémentaire de
pension : **profitez dès maintenant**
des nombreux avantages d'OPTILIB !



BGL
BNP PARIBAS






La banque et l'assurance d'un monde qui change

Depuis le 1^{er} janvier 2019, de nouvelles dispositions légales vous permettent de bénéficier d'un régime complémentaire de pension tout en profitant d'avantages fiscaux attractifs.¹⁾



Innovante et à l'écoute de ses clients, BGL BNP Paribas propose une solution d'épargne retraite et prévoyance, flexible et complète, dédiée spécialement aux indépendants et professions libérales !

DÉCOUVREZ LES AVANTAGES D'OPTILIB

-  **Complétez vos revenus au moment de la retraite** grâce au capital épargné de votre plan de pension complémentaire.
-  **Assurez-vous et protégez vos proches** contre les aléas de la vie (décès, invalidité).
-  **Bénéficiez d'avantages fiscaux** (déductibilité fiscale annuelle et exonération d'impôt sur le revenu à terme²⁾).
-  **Investissez dans une large gamme de fonds** pour constituer une épargne retraite sur mesure (Fonds Général ou fonds d'investissement).
-  **Bénéficiez de l'expertise et de la disponibilité de nos conseillers** pour souscrire en toute simplicité à un seul contrat modulable et personnalisé.

VOTRE CONTRAT OPTILIB SUR MESURE

Sécurisez votre avenir

Effectuez la répartition de votre prime selon vos projets de vie :

- **capital pour la retraite,**
- **assurances complémentaires de prévoyance** (décès, invalidité).

¹⁾ Le traitement fiscal dépend de la situation individuelle de chaque contribuable et est susceptible d'évoluer au fil du temps.

²⁾ Moyennant le paiement d'un impôt libératoire de 20,9% payable au moment du versement de la prime. Celle-ci correspond à 20 % de retenue d'impôt à laquelle s'ajoute 0,9 % de taxe rémunératoire. Les contributions sont déductibles fiscalement au titre de dépenses spéciales selon l'art. 110, 3 a de la L.I.R. et limitées à 20 % des revenus professionnels net.

À terme, seule une contribution de dépendance de 1,4 % est due.

³⁾ Chaque année, le rendement obtenu par la gestion des actifs constituant le portefeuille du Fonds Général de Cardif Lux Vie est distribué aux assurés

Constituez votre épargne

Définissez votre **stratégie d'investissement** selon vos objectifs financiers :

- de **sécurité, avec un investissement** qui bénéficie d'une **garantie en capital**, et d'un taux distribué à la fin de chaque année (2,35% brut en 2018 ³⁾) en fonction du rendement brut réel du Fonds Général et/ou,
- de **recherche de performance, avec une sélection de fonds** profilés ou socialement responsables, selon le degré de risque accepté.⁴⁾

OptiLib, une solution simple, flexible et sans surprise de coût :

- **établisiez votre plan d'investissement personnalisé** avec l'aide de nos conseillers,
- **profitez de formalités médicales allégées** ⁵⁾,
- **modifiez le montant et/ou la périodicité de votre prime** ou même votre plan d'investissement. **Un arbitrage par an est offert !**

QUELS SONT LES CRITÈRES POUR EN BÉNÉFICIER ?

- **Exercer une profession libérale ou travailler à son compte** (activités dépendant de la Chambre de Commerce, la Chambre d'Agriculture ou la Chambre des Métiers).
- **Résider au Luxembourg.**
- **Être majeur et âgé de moins de 70 ans** au moment de la prise d'effet du contrat.
- **Être affilié à la sécurité sociale luxembourgeoise.**

Ce produit conçu par Cardif Lux Vie est distribué par son agence d'assurances BGL BNP Paribas.



Nous vous invitons à discuter de cette nouvelle opportunité dans l'agence de votre choix ou bien en contactant notre **Service Client au (+352) 42 42-2000.**

⁴⁾ Il n'existe pour cette formule aucune garantie de capital ni de rendement. Les investissements réalisés dans les fonds sont soumis aux fluctuations de marché et aux risques inhérents aux investissements en valeurs mobilières. Les fiches techniques des fonds sont disponibles en agence et sur bgl.lu.

⁵⁾ Voir conditions en agence

BGL BNP PARIBAS À LUXEMBOURG-VILLE

Bonnevoie
Cloche d'Or
Gare
Grand-Rue
Kirchberg Europe

Kirchberg Siège social
Limpertsberg
Merl-Belair
Merl-Jardins de Luxembourg
Royal Monterey

BGL BNP PARIBAS AU LUXEMBOURG

Bascharage Kordall
Bereldange
Bettembourg
Clervaux
Diekirch
Differdange
Dudelange
Echternach
Esch Belval
Esch Benelux
Esch Centre
Ettelbruck
Grevenmacher
Howald
Junglinster
Larochette

Mamer
Mersch
Mondorf-Les-Bains
Niederanven
Pétange
Redange-sur-Attert
Remich
Schifflange
Steinfort
Strassen
Tétange Käldall
Vianden
Wasserbillig
Weiswampach
Wiltz

CONTACTEZ-NOUS



(+352) 42 42-2000



info@bgl.lu



bgl.lu



**BGL
BNP PARIBAS**

BGL BNP PARIBAS S.A.

Agence d'assurances de CARDIF LUX VIE immatriculée
au registre des distributeurs -1996AC001 - www.caa.lu

50, avenue J.F. Kennedy, L-2951 Luxembourg,
R.C.S. Luxembourg : B 6481



CARDIF LUX VIE
GROUPE BNP PARIBAS

CARDIF LUX VIE

Compagnie d'assurance de droit luxembourgeois

23-25, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg,
R.C.S. Luxembourg : B 47240



**BGL
BNP PARIBAS**

La banque et l'assurance d'un monde qui change